



Amicale

des anciens élèves et amis de

Combrée

COMPTE-RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'AMICALE DU 26 JUIN 2021

Ces assemblées générales se sont tenues dans les locaux du collège - en respectant la jauge de 50 personnes demandée par l'EPIDE - lors de la Fête des Anciens du samedi 26 juin 2021 dans l'ancienne étude des moyens, entre 10h et 13h.

Présents

Administrateurs : Marie-Jo Abline (amie), Guy Bernier (c.1968), Jean-Louis Boulangé (c.1964), secrétaire, Jean-Jacques Carré (c. 1966), vice-président, Geneviève Charbonneau-Bloomfield (amie), présidente de l'ASMV, Patrick Danset (c.1973), secrétaire-adjoint, Loïc Dusseau (c.1984), président, Dominique Faure (c.1969), Gérard Fossé (c.1974), trésorier-adjoint, François Launay (c.1985), responsable réseaux sociaux, Loïck Le Brun (c.1984), Virginie Malherre (c.2002), Philippe Tijou (c.1966) ;

Présidents honoraires : Patrick Tesson (c. 1972) ;

Adhérents : Olivier Beauvais (c.1973), Frédéric Bernardin (c. 1988), Sandrine Challier-Boullais (amie), Marc Chapeau (c.1966), Etienne Charbonneau (c.1963), Jean-Marie Drapeau (c.1952), Franck Dusseau (c.1988), Anne Dusseau-Bernardin (c.1990), Blandine Dusseau (amie), Lydie Fresnay-Cussonneau (c.1990), Edith Feuvray (c.1991), Elisabeth Gazeau (c.1987), Gérard Gendry (c.1954), ancien directeur de l'ILC, Charles Guilleux (c.1956), Luly Gutierrez (amie), Lois Jammes (c.1966), Jérôme de La Tullaye (ami), Michel Lengliney (c.1966), Jean Luard (ami), Marie-Renée Malet-Marcésche (amie), Audrey Noble (amie), Philippe de Pimodan (c.1975), Maurice Remoué (Prof), Hugues de Rosamel (c.1984), Jean-Louis Sébile (c.1964), Maryse Tesson (amie), François Toulet (c.1967) ;

Pouvoirs : Patrice de Bonfils (c.1977), Jacques Bugel (c.1969), Stéphane Carpentier (c.1993), Michèle Chrétien-Cecchini (amie-fille de Marcel Chrétien c.1930), Paul Ginoux de Fermon (c.1961), Olivier Guilbaud (ami), Jean-Michel Guittet (c.1985), président honoraire, Robert de Lambilly (c.1956), Gérard Lebouchet (c.1957), Foulques de Montaigu (c.1964), Xavier Perrodeau (c.1980), président honoraire, Jean-François Ploteau (c.1984), administrateur, André Rivron (c.1956), Eric Robineau (c.1983), Antoine Servin (c.1970), Jean Taufflieb (c.1948), Martial Vaslin (c.1964), Michel Verbe (c.1949), Didier Viel (c. 1966), trésorier ;

Invités : Jean Becq de Fouquières, Bernard Olivier, Sophie Morisse, maire déléguée de Combrée, adjointe au maire d'Ombrée d'Anjou et vice-président d'Anjou Bleu Communauté, outre nos trois jeunes serveuses pour le repas : Olympe, Zita et Anceline ;

Invités excusés : Pierrick Esnault, maire d'Ombrée d'Anjou (petit-neveu de l'abbé Joseph Esnault, supérieur de l'ILC de 1956 à 1966), Odile Fresneau, directrice du centre EPIDE de Combrée, Franck Geiger, directeur général de 2IDE.

1. AG ordinaire - Présentation du rapport moral 2020 par le président

Chers anciens, chers amis de Combrée,

Nous avons donc le plaisir de nous rassembler seulement 9 mois après notre dernière AG du 19 septembre 2020 qui avait elle-même été décalée de juin à septembre en raison de la crise sanitaire et du « grand » confinement, le premier.

Nous avons toutefois tenu à retrouver le calendrier traditionnel en cette année 2021 car il y a 130 ans se tenait à Combrée, en juin 1891, la première « Fête des anciens ». Cette exceptionnelle longévité de l'activité de notre association méritait d'être honorée à bonne date et dans les mêmes lieux, avec les mêmes souvenirs rajeunissants.

J'en profite pour remercier Mmes Odile Fresneau et Sandrine Baldassin de l'EDIPE pour nous avoir chaleureusement ouvert, pour la deuxième année consécutive, les murs de notre ancien collège.

Dans la série des remerciements rituels, je vais également et d'emblée saluer et remercier les 18 membres de mon bureau et du conseil d'administration de l'Amicale qui se dévouent pour perpétuer la mémoire de l'Institution Libre de Combrée, travailler à notre ambitieux projet de reconversion globale en Ecole internationale et maintenir des liens amicaux entre nous tous. Je vous demanderai de les applaudir individuellement et vivement à l'évocation de leur nom :

- Notre vice-président : Jean Jacques Carré, dont vous pourrez apprécier - si l'on parvient à se raccorder au vidéo projecteur (NDLR : ce qui ne sera pas le cas...) - les dernières créations infographiques,
- Notre secrétaire : Jean-Louis Boulangé, notre doyen (c.1964) mais pas le moins actif...
- Notre secrétaire -adjoint : Patrick Danset, toujours de bon conseil,
- Notre trésorier : Didier Viel, qui nous prie d'excuser son absence d'aujourd'hui pour raison de santé et auquel nous souhaitons naturellement un prompt rétablissement,
- Notre trésorier-adjoint : Gérard Fossé, déjà présent hier pour la mise en place de cette salle,

- Et les autres administrateurs :
 - o Marie-Jo Abline, présente également hier pour la mise en place,
 - o Guy Bernier, un fidèle parmi les fidèles,
 - o Geneviève Charbonneau-Bloomfield, présidente de l'ASMV,
 - o Dominique Faure, notre médiateur avec les édiles locaux,
 - o Loick Le Brun, répondant toujours présents quand il le faut,
 - o Jean-François Ploteau (absent aujourd'hui pour raison de période électorale),
 - o Virginie Malherre, notre benjamine (c. 2002),
 - o et Philippe Tijou, également membre du bureau de l'ASMV,

- Sans oublier nos présidents honoraires, membres de droit du conseil d'administration : Xavier Perrodeau, Jean-Michel Guittet (qui ont donné pouvoirs) et Patrick Tesson, dont l'une des affiches sur ces murs rappelle la grande réussite du Bicentenaire de l'Institution en 2010.

Je ne manquerai pas enfin de saluer chaleureusement la présence parmi nous de Mme Sophie Morisse, maire déléguée de Combrée, qui manifeste ainsi son intérêt pour nos activités et son attachement à ce magnifique monument qui reste toujours l'emblème de sa commune.

Avant de passer à la suite de notre ordre du jour particulièrement chargé, puis au débat avec Jean de Fouquières et Bernard Olivier sur la faisabilité du fameux projet d'Ecole Internationale, je dois revenir rapidement sur nos activités de ces 9 derniers mois. Neuf mois durant lesquels, malgré deux nouveaux confinements, notre travail opiniâtre a permis la gestation d'un projet abouti et viable pour l'Ecole Internationale, même s'il ne s'agit encore que d'un bébé qui méritera de grandir dans les 4 ou 5 prochaines années, jusqu'à l'inauguration espérée.

Nous avons eu deux réunions de travail avec 2IDE, la société propriétaire des murs, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'EPIDE : la première, dès le 29 septembre 2020, pour lui présenter le projet dont vous aviez approuvé les grandes lignes lors de notre AG quelques jours plus tôt, et la seconde, le 5 février 2021, lors de laquelle il nous a été présenté une « étude de faisabilité fonctionnelle et technique » de notre projet d'École internationale, avec une première estimation financière du coût de restructuration des lieux pour un montant de 40 M€ TTC (soit le double des plus hautes estimations qui circulaient depuis quelques années...). Il nous a également été annoncé à cette occasion qu'un « appel à projet » devrait être lancé à la demande du CA de 2IDE (compte tenu des fonds publics investis dans le site pour l'EPIDE).

Sans désespérer, votre conseil d'administration, lors de ses réunions 13 novembre 2020, 13 mars, 31 mars et 29 mai 2021, outre les réunions quasi-mensuelles du bureau, a continué de construire, avec ses initiateurs toujours aussi motivés, le projet dont le business plan vous sera présenté tout à l'heure. Le CA a ainsi décidé à l'unanimité, le 23 avril 2021, de débloquer une enveloppe de 10 K€ (sur nos réserves de 45 K€) pour financer les premières études et frais.

Je tiens à remercier les consultants et leurs équipes qui ont accepté, à « prix d'amis », de nous aider dans cette construction :

- KPMG Anjou, avec Dominique Grignon, pour le dossier financier prévisionnel (N-2 à N+9) ;
- ESSCA Junior Conseil, avec Yuna Boudier, pour l'étude de marché (sur la France) ;
- ALINEA Avocats, avec mon confrère le professeur Joël Moret-Bailly, pour le montage juridique de la future école (fonds de dotation, association de gestion, SAS filiale de l'association) ;
- TERTIAM Architecture, avec Jacques Simonian et Caroline Paulet, pour l'aspect architectural et les travaux (il faudra 1 an d'études et diagnostics, puis 1 an ½ ou plutôt 2 ans de travaux).

Toutes ces études confirment la faisabilité économique, juridique et technique du projet (sous réserve bien évidemment d'en trouver le financement), ainsi que nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure.

Parallèlement, nous avons longuement rencontré, le 28 mai 2021, les élus locaux - M. Esnault, maire de la commune nouvelle d'Ombree d'Anjou, et Mme Sophie Morisse, maire déléguée de Combrée -, pour leur présenter l'évolution du projet et, notamment, sa forte implication dans la vie économique et culturelle du territoire. Leur accueil fut très favorable.

Puis, le 8 juin 2021, nous avons rencontré le conseil d'administration de l'ASMV Collège de Combrée pour envisager de renforcer notre partenariat pour l'avenir de Combrée. J'ai d'ailleurs été invité à intervenir lors de l'AG de l'ASMV du 18 juin dernier, en compagnie de Jean de Fouquières et Bernard Olivier, pour présenter notre projet qui a pu ainsi recueillir la confirmation du soutien officiel de notre partenaire.

Mais de tout cela, vous en aviez aussi été régulièrement et globalement informés, en toute transparence, grâce à notre communication renforcée depuis 2 ans auprès de nos adhérents et sympathisants via les réseaux sociaux dédiés à l'Amicale, 9 Lettres mensuelles d'information (n°27 à 35) et notre Lettre de Liaison n°19 de décembre dernier, qui vous sont adressées par courriel (avec des informations souvent reprises par la presse régionale (présente à cette assemblée et qui suit de près nos projets).

La régularité semestrielle et l'enrichissement du contenu de notre Lettre de Liaison a d'ailleurs conduit votre CA à décider de lui redonner son appellation historique de « Bulletin » (abandonnée depuis 2007). Vous ne recevrez donc pas en juillet de Lettre de Liaison n°20, mais un Bulletin de l'Amicale n°339, avec encore quelques surprises, tel un nouvel article de notre ami historien du segréen, Jean Luard, sur le passage à Combrée d'Hervé Bazin ! J'en profite également pour remercier ces auteurs combréens ou amis qui ont accepté de venir dédicacer leurs ouvrages dans ce qui fut aussi, pour nous, un temple de la lecture : Patrick Tesson (c. 1972), Lois Jammes (c.1966), Jean Luard (« *Alfred de Falloux et le Haut-Anjou* ») et Marie-Christine Joly (pour l'ouvrage sur Noëllet tiré des manuscrits du curé René Grange, un ancien combréen (c.1831), et dans lequel le collège de Combrée est omniprésent).

Sachez que les colonnes de ce Bulletin vous sont naturellement ouvertes et n'hésitez pas à soumettre vos projets d'articles ou même de brèves à notre excellent secrétaire-rédacteur en chef (Jean-Louis) de cette publication qui rentre dans sa 131^{ème} année d'édition.

Enfin, nous espérons, pour les mois qui viennent, que la fin de la crise sanitaire, va nous permettre de relancer les relations amicales et solidaires entre les anciens élèves de Combrée auxquels sont à présent associés de nombreux amis de Combrée, qu'ils soient enfants ou parents, fils ou filles, frères ou sœurs, beaux-frères ou belles-sœurs d'anciens combréens, etc., ou simplement amoureux de ce patrimoine exceptionnel : relance des groupements régionaux, rencontres entre cours, correspondants de cours, etc. Ces missions restent en effet au cœur de notre association.

Notre projet de renaissance pour Combrée va également être l'occasion de lancer des groupes de travail et de réflexion thématiques (financement, pédagogie, animation culturelle, économie, développement territorial, projet architectural, etc.) auxquels toutes les compétences et les bonnes volontés seront appelées à participer.

J'ai déjà été trop long mais je souhaiterais terminer en vous remerciant de votre soutien : l'Amicale connaît depuis deux ans une renaissance qui se traduit par une augmentation encourageante des adhésions (47 en 2019, 124 en 2020, 179 à ce jour et l'année 2021 n'est pas encore terminée !), signe que l'Amicale, vieille Dame de 131 ans, est peut-être immortelle. Mais à deux conditions :

- la première est que vous invitiez votre entourage (amis, famille) et vos anciens camarades de classe à adhérer en masse pour que nous soyons encore plus nombreux pour pouvoir peser sur l'avenir de Combrée (avec pour objectif de revenir à un effectif moyen de 300 membres et, peut-être, un jour les 700 membres de la grande époque, ce dernier chiffre correspondant au nombre de personnes à qui nous envoyons nos publications),
- la seconde est que nous réussissions notre pari de reconverter Combrée en école pour que les futurs élèves perpétuent nos traditions et notre mémoire. Nous y croyons !

Je vous remercie de votre attention.

Loïc Dusseau (c.1984)

2. AG ordinaire - Rapport du responsable des réseaux sociaux

François Launay (c.1984) donne quelques éléments à propos de l'Amicale sur les réseaux sociaux relancés depuis l'automne 2020.

Facebook :

Page Facebook Amicale Combrée : 224 Abonnés (236 aujourd'hui)

Groupe Facebook Combrée Beach : 274 membres (279 aujourd'hui)

Linkedin :

Page Amicale Anciens Combrée : 16 abonnés

Groupe Anciens de Combrée : 38 membres

Instagram : 30 Abonnés

3. AG ordinaire - Rapport du secrétaire

Jean-Louis Boulangé (c.1964) fait une démonstration du fonctionnement du site Internet de l'Amicale

Rappel de l'adresse www.amicalecombree.fr

Mise à jour quasi-quotidienne, dès réception d'informations issues des anciens

Informations sur son contenu : 500 pages différentes, plus de 5 000 photos, 22 rubriques

- Accès libre
- et accès privilégié (9/10^{ème}) réservés aux seuls adhérents (exemple : l'accès à tous les bulletins numérisés depuis 1891 et possibilité d'y faire une recherche)

Projet: l'annuaire en ligne avec recherche informatisée

4. AG ordinaire - Présentation des comptes et du rapport financier 2020 par le trésorier adjoint

Gérard Fossé (c.1974) présente cet exercice 2020 qui retrace en recettes et en dépenses l'ensemble de l'activité comptable et financière de l'Amicale des Anciens Élèves et Amis du Collège de Combrée.

Cette année exceptionnelle montre un renouveau important et une volonté très forte des membres du conseil d'administration de relancer les adhésions des anciens ou amis en leur facilitant les modalités d'inscription en ligne et en leur proposant une information régulière et de qualité sur la vie de l'Amicale à travers notamment les Lettres de liaison et d'information.

Recettes de fonctionnement : 4 834,22 €

Ces recettes de fonctionnement entre 2019 et 2020 progressent en volume de plus de 335 % passant de 1 446,20 € à 4 834,22 €.

Cette augmentation importante découle de plusieurs éléments :

- le triplement des adhésions passant de 46 à 125, pour un produit de 1 850,00 €
- la mise en place d'une recette nouvelle au titre de la participation d'annonces publicitaires dans les Lettres de liaison pour un total de 1 250,00 €.
- l'incitation d'effectuer des dons pour une recette de 659,00 €.
- l'augmentation des produits financiers + 167,00 €.

Dépenses de fonctionnement : 3 706,08 €

Les dépenses de fonctionnement sont aussi en augmentation de 1 123,78 € à 3 706,08 €.

Deux charges représentent plus de 75% de l'ensemble des dépenses et concernent l'amélioration du site Internet de l'Amicale pour 1 170,00 € et l'organisation des CA et de l'Assemblée générale de septembre 2020 au Collège pour 1 996,70 €.

Les autres charges (fournitures de bureau, affranchissement, assurance, hébergement du site, frais financiers) correspondent au fonctionnement courant de l'Amicale.

La dépense exceptionnelle de 70 € pour les obsèques de Monseigneur Jean Tortiger.

Résultat de l'exercice : excédent de 1 128,14 €

Pour la seconde année consécutive, l'exercice 2020 se clôture avec un résultat excédentaire de 1 128,14 €. Cet excédent viendra en augmentation des fonds propres de l'Association.

Bilan : 67 501,02 €

Au passif :

Les fonds propres associatifs augmentent de l'excédent de l'exercice 2019 et s'élèvent à 29 634,44 € 31 décembre 2020.

Le montant des produits perçus d'avance de 1 228,00 € correspond aux six adhérents qui ont acquitté leur cotisation à vie et à quatre anciens qui ont réglé leur adhésion 2021 en 2020.

A l'actif :

Le produit à recevoir de 250,00 € constate l'attente du règlement du coût de la participation publicitaire.

Le montant des disponibilités financières et fonds placés est de 45 355,41 €.

Voir les détails en Annexe 1

5. AG ordinaire - Modification du conseil d'administration et du bureau

- Conseil d'administration : Geneviève Charbonneau-Bloomfield (présidente de l'ASMV Collège de Combrée), membre du CA depuis 2014, étant démissionnaire, Hugues de Rosamel (c.1984) accepte de la remplacer comme administrateur, ses compétences en matière théâtrale pouvant nous aider notamment pour la rénovation de la salle Saint-Augustin.
- Bureau : Virginie Malherre (c.2002), membre du C.A. depuis 2020, accepte le poste de Vice-Présidente au sein du bureau qui a besoin de renfort motivé et dynamique.

6. AG ordinaire - Votes

Adoption du rapport moral 2020 à l'unanimité.

Adoption des comptes 2020 à l'unanimité.

Fixation du montant des cotisations 2022 : adoptées à l'unanimité :

- Adhésion normale augmentée de 16 €/an à 20 €/an
- Adhésion couple augmentée de 20 €/an à 30 €/an
- Les autres adhésions (à vie, clergé) restent inchangées.

Etant précisé que la modification de notre objet dans les statuts devrait permettre d'obtenir la défiscalisation de ces adhésions, sous réserve d'obtenir un rescrit fiscal.

Modification des personnes membres du C.A. :

- Élection à l'unanimité (moins 1 voix d'abstention de l'intéressé) d'Hugues de Rosamel comme administrateur ;
- Nomination à l'unanimité (moins 1 voix d'abstention de l'intéressée) de Virginie Malherre comme vice-présidente.

7. AG ordinaire - Motion de l'Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur du collège de Combrée (ASMV)

Dominique Faure (c.1969), membre du C.A. de l'Amicale depuis 2014 et nouveau membre de celui de l'ASMV collège de Combrée depuis 2021, a présenté la nécessité de formaliser un partenariat entre nos deux associations pouvant se traduire par le vote d'une motion d'ores et déjà adoptée par l'ASMV lors de son AG du 18 juin 2021 :

Texte de la motion proposée :

Motion Partenariat entre :

- L'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Collège de Combrée (ASMV)
- L'Association Amicale des Anciens Élèves et Amis du Collège de Combrée (AMICALE)

Point 1 : *Partenariat entre les deux associations sur le Renouveau des Bâtiments du Collège*

Point 2 : *Création d'un Comité de Pilotage (COPIL) pour rendre opérationnel ce partenariat, composé de délégués de chaque association et d'autres personnes ou organismes intéressés*

Point 3 : *Le Renouveau des Bâtiments du Collège, c'est une base prépondérante, le projet d'École Internationale, nécessairement liée à une approche territoriale où l'on trouve culture, tourisme, patrimoine, loisirs, théâtre, formation, métiers, économie et finances, etc.*

Rappel de situation :

- Il n'y a pas si longtemps, en 2014, l'AMICALE se demandait s'il ne fallait pas mettre fin à son existence tandis que l'ASMV réfléchissait à trouver des solutions pour les bâtiments.
- Depuis, chaque association a œuvré pour trouver des solutions.
- Aujourd'hui, les deux associations ont un objectif commun.

Objectif : Réussir le Renouveau des Bâtiments du Collège de Combrée

Il devient donc indispensable de structurer les actions des deux associations en motion de partenariat telle qu'indiquée ci-dessous.

- Point 1 : le partenariat entre les deux associations, c'est converger ensemble et collectivement vers l'objectif, mettre en commun nos qualités et nos « savoir-faire », tourner le dos à une « concurrence » inefficace
- Point 2 : la création d'un Comité de Pilotage, c'est rendre opérationnel ce partenariat en l'organisant avec un COPIL où chaque association y est représentée par des délégués, et qui peut recevoir également d'autres personnes ou organismes qui sont intéressés
- Point 3 : Le Renouveau des Bâtiments du Collège, ce sont deux éléments indissociables

- L'École Internationale, base prépondérante
- L'approche territoriale sous au moins deux dimensions : les populations locales dont les élus, et les domaines d'intervention tels la culture, le tourisme, le théâtre, le patrimoine, loisirs, formation, métiers, économie, finances, etc.

Conclusion : sans cela, pas de succès, le « parachutage » n'est pas porteur, et, si les autorités observent des tensions entre les opérationnels, il est peu probable qu'ils se lancent dans une telle opération. L'union est et sera notre force.

Vote : adoption à l'unanimité (moins une voix d'abstention par pouvoir Martial Vaslin)

Après ce vote, dont il se réjouit, Loïc Dusseau tient à préciser que cette motion entérine un partenariat qui existait *de facto* depuis 2014 entre nos deux associations, et elle confirme des objectifs qui figurent déjà dans le projet d'Ecole Internationale. Notamment depuis 2019 et son arrivée à la présidence de l'Amicale, il a toujours tenu à ce que :

- d'une part, l'ASMV bénéficie, dans le cadre de la communication de l'Amicale, d'une grande visibilité,
- d'autre part, elle soit associée, dès le départ en été 2020, au projet d'Ecole internationale dont elle était parfaitement informée de l'évolution, notamment grâce à la présence au sein du CA de l'Amicale de deux membres du bureau de l'ASMV (sa présidente et Philippe Tijou).

La réunion commune du 8 juin dernier a toutefois révélé que ces informations ne redescendaient pas suffisamment auprès de tous les membres du CA de l'ASMV. Il espère que ce partenariat « officiel » permettra d'y remédier afin que les échanges d'idées et d'informations soient réciproques, car c'est dans l'intérêt supérieur de la mise en valeur et de la sauvegarde de l'ancien collègue que nous devons œuvrer ensemble.

8. AG extraordinaire : Actualisation des statuts de l'Amicale

Objet : mettre à jour nos statuts pour les adapter à la réalité de notre fonctionnement. Il s'agit d'élargir l'objet de l'Amicale pour le mettre en conformité avec ses activités actuelles et tenter aussi d'obtenir un rescrit fiscal.

Modifications :

Voir en annexe 2 : le nouveau texte des statuts avec les modifications apparentes

Vote : adoption à l'unanimité

9. Débat : Présentation du business plan du projet d'École Internationale pour Combrée porté par l'Amicale

En introduction, Loïc Dusseau rappelle rapidement la philosophie du projet qui, parce que l'Amicale en est à l'initiative et qu'elle a accepté de le porter, doit s'inscrire dans l'ADN et l'histoire du collège de Combrée, tel qu'il a existé et a su évoluer de 1810 à 2005. Il s'agit d'un projet à la fois :

- pédagogique et patrimonial,
- international et territorial,
- associatif et non spéculatif.

Jean de Fouquières, après avoir rappelé la genèse du projet qui lui a été proposé en mai 2020 par un ancien élève sollicité par l'Amicale (Foulques de Montaigu, c.1964), a expliqué comment son idée avait pu évoluer depuis le mois de septembre 2020 avec l'aide de tous les intervenants cités dans le rapport moral par le président de l'Amicale.

Il en résulte que tous les indicateurs sont au vert et que ce qu'il avait pressenti en ayant cette idée de création d'une Ecole Internationale sur le site de Combrée se confirme, tant par les études techniques réalisées, qui ont permis d'élaborer un projet de business plan, que par les contacts avec les élus locaux, acteurs économiques et sociaux, professionnels de l'éducation, etc.

Il rappelle que la pédagogie de l'école s'appuie sur 3 piliers :

- Un *enseignement d'excellence* qui va de la sixième à la terminale (avec Bac international - IB) avec des classes préparatoires aux grandes écoles ;
- Un *internat* permettant une expérience de vie sociale s'appuyant sur une éducation à la responsabilité et l'autonomie des élèves ;
- Des *activités* et des *ateliers* pour confronter les jeunes à des expériences pratiques dans la vie culturelle, sportive et économique.

Il rappelle également que ce projet d'Ecole Internationale se construit en lien avec l'Amicale des anciens de Combrée et vise plusieurs objectifs ambitieux :

- Restaurer la grandeur du bâtiment et lui redonner un rayonnement territorial. Nous visons une **formation générale des élèves** en faisant de l'école un acteur de l'économie du territoire, un entrepreneur culturel et un pôle d'innovation par les nouvelles technologies ;
- Donner une importance aux loisirs et aux ateliers d'expression, en dehors des cours, pendant les weekends et les vacances, en privilégiant l'internat. Nous envisageons déjà la création de nombreux équipements qui pourront aussi être accessibles à la population locale ;
- Proposer des terrains en plein air pour des sports collectifs et individuels, une piscine couverte, et, en partenariat avec la ville de Combrée, l'optimisation du gymnase attenant ;
- Favoriser le domaine artistique en aménageant notamment un studio d'enregistrement, ainsi qu'un auditorium (formation aux arts comme la peinture, les pratiques musicales, la danse, etc.) ;
- Développer l'économie culturelle par l'organisation d'évènements artistiques et la création, l'accueil d'ateliers d'artistes en résidence pendant les périodes de vacances (parmi nos partenaires l'ASMV). Des lieux comme la chapelle, ou encore le théâtre s'y prêtent particulièrement ;
- À l'instar du panel des offres de l'École Internationale de Combrée, l'axe économique s'appuiera sur **son implication dans le territoire** en partenariat avec des entrepreneurs. L'école sera actrice dans la création d'activités commerciales hôtelières et touristiques, ainsi que dans les secteurs innovants de type startup. Ces activités seront cogérées avec les élèves.

Il a eu l'occasion, fin avril 2021, de refaire une visite complète du site avec un des professionnels qui avait élaboré l'étude de faisabilité fonctionnelle et technique de 2IDE (Patrick Simonneau, économiste de la construction), ce qui confirme que des appartements dans l'esprit « maisons » de l'Ecole des Roches pouvaient être aménagés dans le corps central des bâtiments.

Il se réjouit que les élus locaux lui aient également indiqués en mai dernier que le bâtiment Esnault pouvait être inclus dans le projet, de même que la salle Saint-Augustin, rénovée en théâtre, et le gymnase existant pourraient être mutualisés avec l'École.

Il en vient au premier budget prévisionnel, élaboré par KPMG (spécialisé dans les OGEC - Organismes de gestion de l'enseignement catholique) sur une période de 12 exercices (N-2 à N+9), qui permet en substance de confirmer la viabilité financière du projet à long terme (40 ans pour le remboursement des investissements immobiliers) et à court terme (3 ans pour parvenir à l'équilibre financier avec 300 élèves, avant une montée en puissance jusqu'à 350 élèves).

Restera à trouver les financements nécessaires à sa réalisation et Jean de Fouquières compte sur l'implication de la Caisse des Dépôts, ainsi que sur la générosité des donateurs et mécènes qui, en temps voulu, seront appelés à soutenir le projet, notamment via les adhérents de l'Amicale et de l'ASMV.

Notre président d'honneur Patrick Tesson, qui pilotait la réflexion avec KPMG, a ensuite présenté plus en détail ce budget prévisionnel, qui reste un projet mais prévoit globalement des charges de fonctionnement annuelles progressives de l'ordre de 7 à 11 M€ et une capacité d'autofinancement de l'ordre de 2,5 M€ dès la 3^{ème} année de fonctionnement, ce qui permettrait de rembourser l'emprunt lié à l'acquisition des murs et aux travaux de rénovation et d'installation.

Il attire également l'attention de l'assemblée sur les points qui méritaient encore d'être approfondis, notamment le coût et le mode de financement de la période N-2 jusqu'à l'ouverture.

Bernard Olivier a ensuite insisté sur les principes figurant dans le business plan et qui représentent l'essence même du projet novateur de l'École Internationale de Combrée :

Pour le tissu social et économique :

- Sollicitation des entreprises locales pour les travaux de rénovation pendant 2 ans, puis activité de maintenance ;
- Achats des produits alimentaires aux producteurs du département ;
- Création d'une centaine d'emplois dans l'enseignement et les agents de services ;
- Augmentation de l'activité commerciale de la commune ;
- Coopération avec les associations locales qui pourront bénéficier de nos infrastructures ;
- Focus international sur la région.

Pour l'École :

- Ouverture sur la réalité économique, sociale et culturelle ;
- Connaissance de l'industrie régionale, stages professionnels pour les élèves ;
- Collaboration en interne avec des acteurs économiques dans le cadre de la formation ;
- Enrichissements culturels ;
- Partenariat et soutien des instances politiques à tous les échelons ;
- La rénovation du bâti et toutes les activités auxquelles l'école sera liée fonctionneront dans le respect de la transition écologique et de l'économie circulaire permettant le développement et la transformation des déchets organiques ;
- Notons que si les inscriptions visent des familles aisées, nous mettrons en place des systèmes d'aide pour un certain nombre d'étudiants plus modestes, mais motivés auxquels nous offrirons l'accès à une éducation d'excellence.

Pour l'étude de marché, il précise, que, grâce aux contacts et au soutien de l'Amicale des Anciens du Collège de Combrée, nous avons fait appel à la junior entreprise « ESSCA Junior Conseil », pour mener cette étude de marché en France autour de trois centres d'habitats principaux : Paris, Lyon et Bordeaux.

Il dévoile enfin la conclusion de leur étude : « *Suites aux différentes analyses menées à l'aide du questionnaire, nous pouvons affirmer que sur 211 individus, 67 aimeraient scolariser leurs enfants dans l'établissement de Combrée. Soit 98 enfants scolarisés sur cet échantillon.* »

Le président Loïc Dusseau :

- souligne le résultat plutôt encourageant de cette étude de marché dont il résulte que 31 % des personnes interrogées serait disposées à scolariser leurs enfants à Combrée, malgré le coût de scolarité affiché (35 K€/an), sachant que l'étude comparative menée à l'international laisse apparaître des coûts pouvant aller jusqu'à 100 K€/an.
- rappelle que sur le plan juridique, confirmé par le cabinet d'avocats consulté, cette école est conçue pour être « portée » par l'Amicale des Anciens (avec un fonds de dotation - propriétaire des murs et finançant les travaux - et une association d'exploitation et de gestion de l'École qui louera les murs, et à laquelle serait adossée une SAS pour la gestion des activités commerciales annexes, filiale à 100% de l'association).

L'Amicale resterait juridiquement indépendante de ces structures, mais aura des places réservées dans leurs conseils d'administration qui devront également intégrer des élus locaux.

C'est ainsi que l'Amicale assurerait la pérennité de l'Ecole, grâce au réseau renouvelable des anciens élèves qui y passeraient, s'inscrivant dans la lignée de ceux qui s'y sont succédés depuis plus de deux siècles.

- Il rappelle enfin que les bâtiments sauvegardés, rénovés et mis aux normes occasionneraient une véritable renaissance du site qui redeviendrait un lieu incontournable du Segréen.

La réalisation de ce projet permettrait, par ailleurs, une ouverture des lieux sur l'économie et la vie culturelle locale pour pouvoir s'intégrer dans le territoire, en concertation avec les élus et collectivités territoriales, ainsi que les associations locales, dont l'ASMV.

Elle mettrait en valeur son intérêt historique, paysagé et touristique remarquable, tout en lui redonnant sa vocation éducative première.

Un débat nourri avec l'assemblée a suivi ces différentes explications du business plan.

Pour conclure, il est annoncé qu'une nouvelle réunion, pour la présentation de ce projet de business plan, est déjà programmée le 9 juillet prochain avec 2IDE qui, compte tenu de l'appel à projets annoncé en janvier, ne pourra toutefois se positionner dans l'immédiat, ce qui nous laissera encore du temps pour travailler sur le financement, pour lequel le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, « banque des territoires », sera incontournable, compte tenu des montants et de la durée envisagés.

Un vote est demandé pour la poursuite du projet d'Ecole Internationale pour Combrée.

Vote : adoption à l'unanimité (moins une voix d'abstention par pouvoir Martial Vaslin).

L'assemblée est levée à 13h00, en direction des cloîtres pour un apéritif bien mérité.

PJ :

Annexe 1 : Les comptes

Annexe 2 : Les statuts modifiés

Annexes

Annexe 1 : les comptes

BILAN de l'exercice 2020 au 31/12/2020						
ACTIF	2020	2019		PASSIF	2020	2019
Immobilisations				Fonds Associatif		
Mobilier chapelle	20895,61	20895,61		Fonds propres	29634,44	29312,02
Fresque 40000 visages	1000,00	1000,00				
Total 1	21895,61	21895,61		Total 1	29634,44	29312,02
Produits à recevoir	250,00			Charges à payer		
Charges d'avances				Produits d'avances	1228,00	
				Mémoire combréenne	35510,44	35510,44
Total 2	250,00			Total 2	36738,44	35510,44
Disponible						
SICAV – BNP	16684,00	16451,00				
Livret CNE	2697,00	25937,28				
C/C B N P	255,22	278,69				
C/C La POSTE	1445,92	576,57				
PAYPAL						
Total 3	45355,41	43249,27		Résultat exercice	1128,14	322,42
				Total 3	1128,14	322,42
Total	67501,02	65144,88		Total	67501,02	65144,88

COMPTE RÉSULTAT Exercice 2020 au 31/12/2020						
DÉPENSES	2020	2019		RECETTES	2018	2019
Frais mission				Cotisations	1850,00	717,00
Fournitures de Bureau	34,99	23,98		Dons	659,00	
Affranchissement	50,80					
				Clés USB		
Réunion CA et AG	1996,70	797,40		MUG		
Lettre de Liaison				Tee Shirt		
Assurance	92,27			Réunions CA et AG	350,00	200,00
Brochure Inventaire				D V D		
Hébergeur Site Internet	66,14	68,90		2 Siècles d'Histoire	29,00	
Classes de Citoyenneté						
Site internet	1170,00					
				Divers		
Total Charges	3443,68	890,28		Total Produits	4138,00	917,00
Charges financières	192,40	83,50		Produits financiers	696,22	529,20
Charges exceptionnelles	70,00	150,00		Produits exceptionnels		
Total Dépenses	3706,08	1123,78		Total Recettes	4834,22	1446,20

Excédent	1128,14	322,42		Déficit		
Total	4834,22	1446,20		Total	4834,22	1446,20

Adhérents au 1er juin 2021

2010*	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
342	327	273	208	206	98	84	90	54	47	124	179**

* Effet Bicentenaire

**162 + 17 à l'AG

Annexe 2 : Les statuts modifiés : Les modifications adoptées par l'AGE sont surlignées en jaune :

Association déclarée et autorisée par arrêté préfectoral du 6 décembre 1890

Statuts révisés et adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2021

Chapitre I – But de l'Association

Article 1 - L'Association fondée le 6 décembre 1890 par les anciens élèves de l'Institution Libre de Combrée et placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, a pour nom : **Amicale des Anciens Elèves et Amis de Combrée**.

Article 2 – Sont admis à faire partie de l'Association : les anciens élèves, les anciens professeurs, les amis, les bienfaiteurs de l'association.

Article 3 – L'Association a pour but de regrouper ses adhérents en vue de maintenir entre tous des contacts amicaux et solidaires, ainsi que de contribuer à la renaissance de l'ancien établissement scolaire. A cet effet elle se propose notamment :

1. de les informer par la voie d'une *Lettre de liaison*, *Lettre d'information* ou *Bulletin* périodique et par un site Internet, des événements principaux intéressant leurs co-associés et leurs anciens du collège et du lycée ;
2. d'entretenir la mémoire de l'Institution Libre de Combrée et de son patrimoine historique, artistique et culturel ;
3. de soutenir, les initiatives individuelles ou collectives qui participent à la mise en valeur et à la sauvegarde des bâtiments ;
4. de porter ou aider tout projet de restauration des bâtiments de l'ancien établissement scolaire lui restituant sa vocation éducative.

Article 4 - L'Association s'interdit dans ses assemblées toute discussion sur des sujets étrangers aux buts définis à l'article 3.

Article 5 – Le siège social est fixé à Combrée ou en tout autre lieu décidé par son Président.

Chapitre II – Ressources propres à l'Association

Article 6 – Les ressources de l'Association, se composent :

1. d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale ;
2. de subventions diverses, dons et legs.

Chapitre III – Emploi des fonds

Article 7 – Soumises au conseil d'administration, la somme annuellement disponible et le cas échéant une partie des fonds de réserves seront réparties entre les emplois suivants :

1. frais de maintenance du site Internet de l'Association ;
2. frais d'impression et d'envoi de *La Lettre de Liaison*, *Lettre d'information* ou *Bulletin* de l'Association ;
3. frais d'administration de l'Association ;
4. soutien aux rassemblements des cours ;
5. soutien pour entretenir la mémoire de l'Institution Libre de Combrée ;
6. soutien à des initiatives individuelles ou collectives, notamment pour la sauvegarde du patrimoine territorial que constitue l'établissement scolaire de Combrée ;
7. soutien ponctuel à des associés en cas de nécessité.

Chapitre IV – Administration

Article 8 – Conseil d'Administration : l'Association est administrée par un conseil de 5 à 15 membres élus pour 5 ans par l'Assemblée Générale [...]; les membres sortants sont rééligibles. Les Présidents honoraires, anciens Présidents sont membres de droit au Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 9 – Le Conseil d'Administration choisit dans son sein un Président, éventuellement un ou deux Vice-présidents, un Secrétaire, éventuellement un Secrétaire-adjoint, un Trésorier, éventuellement un Trésorier-adjoint, qui forment le Bureau.

Article 10 – Le Président de l'Association est tenu de déclarer, dans les 3 mois, à la Préfecture ou Sous-Préfecture compétente, les changements survenus dans la composition du Bureau, ainsi que toute modification apportée aux statuts.

Article 11 – Le Président reçoit, directement ou par l'intermédiaire d'un membre du Conseil d'Administration, les demandes d'admission dans l'Association, les demandes de soutiens ou de secours, les communications qui concernent celle-ci, et la représente en toute circonstance. Il peut déléguer ses pouvoirs si nécessaire.

Article 12 – En accord avec le Bureau, la Président réunit le Conseil d'Administration au moins 1 fois par an, pour recevoir les comptes du Trésorier, voter les soutiens sollicités, et toutes autres dépenses, fixer la date des Assemblées Générales, prendre enfin toute décision intéressant l'Association.

Article 13 – Une Assemblée Générale ordinaire des membres de l'Association se réunit chaque année en un lieu défini par le Bureau. 15 jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont normalement convoqués par la voie de *La lettre de Liaison* ou par lettre. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'Association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres sortants du conseil d'Administration.

Article 14 – Pour modifier les statuts ou si besoin est, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

Chapitre V – Groupements de Cours

Article 15 – Des groupements de cours des anciens élèves sont encouragés pour développer et entretenir les relations amicales entre leurs membres. Ils se déclarent alors au conseil d'administration qui entérine leur existence.

Article 16 – Ils informent de leurs activités le conseil d'administration qui peut relayer ces informations sur le site Internet de l'Amicale. Une partie des frais des rencontres peuvent-être pris en charge par l'association.

Article 17 – Un annuaire des membres de l'Association est régulièrement mise à jour et reste accessible sur le site Internet.

Chapitre VI – Responsabilité et Assurances

Article 18 - Aucun adhérent n'est personnellement responsable des engagements contractés par l'Association.

Article 19 – L'Association souscritra toutes polices d'assurances nécessaires, en fonction des activités qu'elle exerce.

Chapitre VI – Dissolution

Article 20 – La dissolution de l'Association et les conditions de sa liquidation ne peuvent être décidées que par une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. La dissolution ne peut être prononcée que par les trois quarts au moins des membres présents. Les fonds reçoivent la destination décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.